

DEMANDE DE DEVIS
Agence MCA-Morocco

Rabat, le 16 avril 2021

Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux Instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka « Projets : IFMSAS Béni Mellal (CFP 24), IFMSAS Meknès (CFP 36) et IFMSAS Oujda (CFP 32) »

No : DD/SH/MCA-M/ EW-39-A Lots 7,8,9 & 10/Compact

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour la fourniture, installation et mise en service à l'état neuf **des équipements**, conformes aux spécifications de la présente Demande de devis.

1. Description de la prestation :

La présente prestation a pour objet l'**Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux Instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka « Projets : IFMSAS Béni Mellal (CFP 24), IFMSAS Meknès (CFP 36) et IFMSAS Oujda (CFP 32) »**.

Lot 7 : Matériel médical. Ce lot est estimé à **57.636,00 USD** USD.

Lot 8 : Matériel de kinésithérapie. Ce lot est estimé à **25.239,00 USD**.

Lot 9 : Equipements de laboratoire d'analyses médicales. Ce lot est estimé à **13.618,00 USD**.

Lot 10 : Matériel Radiologie. Ce lot est estimé à **8.427,00USD**.

Les descriptifs des équipements à fournir pour chaque lot sont indiqués au niveau de l'Annexe B de cette présente demande de devis.

2. Documents à fournir dans l'offre :

Vous êtes invités à soumettre un devis signé et cacheté pour la fourniture des articles /produits listés dans le bordereau à l'annexe A à cette demande de devis.

Le devis concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et devra être accompagné par des fiches techniques détaillées de chaque produit/Brochures/Photos/Descriptions permettant l'évaluation de votre offre.

Un dossier technique comprenant :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations délivrées **(au moins deux)** par les acheteurs publics ou privés ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
3. Une Garantie d'Offre établie conformément au modèle qui figure à l'annexe 3
 - Lot 7 : 600 USD ou son équivalent en MAD
 - Lot 8 : 300 USD ou son équivalent en MAD
 - Lot 9 : 200 USD ou son équivalent en MAD
 - Lot 10 : 100 USD ou son équivalent en MAD
4. Capacité financière : Le Soumissionnaire doit prouver son accès à des ressources financières ou leur disponibilité, comme des avoirs liquides, des lignes de crédit et d'autres moyens financiers d'une valeur de :
 - Lot 7 : 6 500 USD ou son équivalent en MAD.
 - Lot 8 : 3 000 USD ou son équivalent en MAD.
 - Lot 9 : 1 500 USD ou son équivalent en MAD.
 - Lot 10 : 1 000 USD ou son équivalent en MAD.
 -

PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque concurrent est tenu de présenter une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et le numéro de la demande de devis et la mention « **DOCUMENTATION TECHNIQUE** ». Le dossier numérique de la documentation technique doit être présenté par lot (dossier par lot) portant le numéro et le nom du lot et à l'intérieur de chaque lot la documentation technique des articles doit être présentée d'une manière séquentielle en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Pour les équipements qui requièrent pour leur installation des travaux de branchement spécifiques, la documentation technique doit inclure :

- Une note sur papier entête du soumissionnaire listant tous les besoins et les attentes pour le raccordement aux utilités de chaque équipement de la présente demande de devis (Electricité, gaz, eau froide, eau chaude, évacuation des eaux des condensats, eaux vannes), avec le détail et les caractéristiques attendues (Réservation, Diamètre, Débit, pression, section, type de raccordement, ...) et qui seront mis à disposition par l'Entreprise à charge des travaux.
- Un plan de masse et d'implantation de chaque équipement faisant apparaître l'encombrement et les dimensions de ce dernier avec la localisation des points de raccordement aux différentes utilités.

Chaque concurrent est tenu de compléter la documentation technique associée, sous peine de non admission de sa soumission, par les attestations des fabricants ou de leurs représentants locaux, qui confirment que le prestataire est autorisé à soumissionner avec les produits et la marque proposée et que ces produits et/ou marques sont toujours commercialisés et qu'ils ne sont pas obsolètes ou en fin de vie et qui confirme aussi que le prestataire est habilité à assurer l'installation et le service après-vente pour tous les produits et la marque proposée.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD)
Date de livraison requise *	Neuf (09) mois au maximum après la réception du bon de commande
Garantie Fabricant (Attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison)	12 mois
Période de validité de votre devis	90 jours
Devis à soumettre via :	Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué au point 9 de la présente demande de devis.

*Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser un délai maximum de livraison de **Neuf (09) mois**, à partir de la date de réception d'un Bon de

Commande de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).

Dans le cas où votre devis est sélectionné, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/bon de commande, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB avec SWIFT.
- Un **certificat de garantie** du fabricant pour les articles demandés, comme détaillé dans les Conditions de livraison et réception ci-dessous.

3. Conditions de livraison et de réception :

- Les différents matériels objets du présent marché doivent être livrés dans des emballages adéquats ;
- La livraison du matériel, objet de la présente demande de devis, est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et des instituts bénéficiaires ;
- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements non conformes. Les modifications, correction, ou remplacement sont aux frais du fournisseur ;
- Les frais de transport pour retour des équipements refusés resteront à la charge du fournisseur.
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ;

- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle ;
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison du matériel aux lieux de la livraison précisés.
- Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité.
- Les frais accessoires, emballage, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur ;
- Tous les frais résultants de la détérioration du matériel objet de la présente demande de devis, imputables à un défaut d'emballage ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur ;

4. Modalités et lieux de livraison

La livraison, l'installation et la mise en service de l'équipement objet de la présente demande de devis devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché aux lieux cités en Annexe 1.

Les équipements livrés, installés et mis en service par le fournisseur doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison établi en 3 exemplaires dont un exemplaire remis au représentant du fournisseur. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison et installation ;
2. La référence au marché ;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des équipements livrés (N° du marché, N° lot, N° de l'article, désignation et caractéristique de l'équipement livré, quantité livrée..... etc).

Toute livraison, installation et mise en service de l'équipement doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un planning préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Le fournisseur s'engage à fournir :

- 1- les documents de mise en marche ;
- 2- un manuel d'utilisation ;
- 3- les documents de maintenance.

Ces documents doivent être rédigés en langue française.

Le fournisseur s'engage, pour tous les articles livrés, installés et mis en service à réaliser des formations au profit du personnel chargé de l'exploitation des équipements objet desdits articles.

Avant de commencer la livraison des équipements objet de la présente demande de devis, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première

réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le lot et avec le site concerné.

Le planning de livraison ainsi établi et accepté par le maître d'ouvrage prendra en considération l'état d'avancement des travaux de construction des instituts de formation destinataires des équipements afin de s'assurer de la disponibilité des locaux pour la réalisation des opérations de livraison et de mise en service des équipements.

Dans le cas où un ou des instituts destinataires des équipements ne sont pas en état de recevoir les équipements, MCA-Morocco informera au préalable le fournisseur du lieu de livraison.

Avant toute livraison, installation et mise en service de l'équipement, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en Annexe 2, datée et mentionnant explicitement, les quantités et les caractéristiques du matériel livré.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en trois (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

RECEPTIONS PROVISoire ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membre du comité de réception des équipements désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des matériels aux spécifications techniques (voir article n°4 de l'Annexe B).

Les matériels livrés et installés sont soumis à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des équipements et matériels livrés et installés aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à l'article 4 de l'Annexe B ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Ce comité de réception procédera sur site à la validation de la réception des équipements sur la base des spécifications indiquées dans l'annexe A.

Après validation de la réception, les ARM sont établies en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établi un procès-verbal de réception provisoire (acceptance note).

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie qui commencent à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire.

DEFECTUOSITE / REJET

Si le matériel livré et installé, appelle à des réserves ou ne répond pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux équipements ne constituent pas par eux-mêmes, une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

5. Délai de livraison et pénalités pour le retard :

Le fournisseur devra livrer tous les équipements relatifs à chaque lot dans un délai ne dépassent pas **9 mois**.

Le délai de livraison comprend l'installation, la mise en marche des équipements et éventuellement la formation du personnel d'exploitation.

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison des équipements.

Ce délai court à partir du lendemain de la date de notification du ou des ordres de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par lesdits ordres de services.

A défaut d'avoir terminé la livraison, l'installation, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des équipements dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 2 ‰ (deux pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'Agence MCA-Morocco est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par la présente consultation.

6. Garantie :

Le Fournisseur déclare et garantit que les biens sont neufs, d'origine constructeur, qu'ils n'ont jamais été utilisés et qu'il intègre toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux.

Pour le matériel qui sera livré dans le cadre du marché résultant de la présente demande de devis, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.

La période de garantie est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

Portée de la garantie – Continuité de service et support technique

1. Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie** » des présentes Spécifications des Biens et Services Connexes, la garantie inclut :

- La maintenance préventive des équipements et du matériel pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires,
- La maintenance curative et la réparation des dysfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt de l'équipement défaillant, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;
- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service, excepté le cas des attaques virales ;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

2. Continuité de service et support technique

Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent au profit des instituts bénéficiaires des équipements.

Ce support technique consiste notamment à :

- Mettre en place une hotline (téléphonique) et un helpdesk (via application web) pour recueillir les réclamations et résoudre les pannes des instituts bénéficiaires ;
- Les réclamations seront initiées par le gestionnaire de l'institut. Cette hotline et ce helpdesk seront opérationnels tous les jours ouvrables du lundi au samedi, de 08H30 à 18H30 :
 - Ils seront accessibles via un numéro qui doit être fonctionnel et interchangeable durant toute la tranche de garantie et doit être inclus dans l'autocollant collé à tous les équipements de la

présente demande de devis dont le modèle sera fourni par MCA-Morocco ;

- Ils devront réceptionner les appels en arabe et en français.
- Assurer l'interface, en tant qu'interlocuteur unique, vis-à-vis des instituts concernant la déclaration des pannes ;
- Recevoir toutes les réclamations formulées par les instituts via la hotline et/ou la plateforme web ;
- Orienter les appels vers les services compétents pour résoudre les pannes réclamées dans les meilleurs délais et conditions ;
- Suivre la résolution des pannes et assurer la traçabilité de leur résolution sur la plateforme web en introduisant les renseignements nécessaires aux moments opportuns.

En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie.

7. Attribution des offres :

Les offres devront répondre aux critères suivants, pour chaque lot :

- a) Critères de conformité administrative : Dossier technique, attestations, durée de validité du devis, garantie d'offre et capacité financière (voir le point 2 de cette présente demande de devis).
- b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) dans le bordereau à l'Annexe A en plus du **dossier technique** à cette demande de devis.

N.B : Les variantes ne seront pas autorisées et ne seront pas considérées durant l'évaluation, le cas échéant

- c) Critère financier
Le marché sera attribué à l'offre la moins-disante (**Hors TVA et Hors droits de douane**) pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité sous réserve de démontrer une capacité financière suffisante.

8. Conditions de paiement

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco »

Un procès-verbal de réception sera établi et dûment signé par le Directeur du projet (ou de la personne qui sera désignée par lui).

Pour le Lot 7

Sites	Livraison	Pourcentage
IFMSAS Béni Mellal	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ¹
IFMSAS Meknès	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ²
IFMSAS Oujda	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ³

Pour le Lot 8

Sites	Livraison	Pourcentage
IFMSAS Béni Mellal	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁴
IFMSAS Meknès	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%

¹ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

² Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

³ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

⁴ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁵
IFMSAS Oujda	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁶

Pour le Lot 9

Sites	Livraison	Pourcentage
IFMSAS Béni Mellal	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁷
IFMSAS Oujda	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁸

Pour le Lot 10

Sites	Livraison	Pourcentage
	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%

⁵ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

⁶ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

⁷ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

⁸ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

IFMSAS Béni Mellal	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁹
IFMSAS Meknès	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ¹⁰
IFMSAS Oujda	A la réception provisoire, après réception, installation et test de tout le matériel	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ¹¹

9. Date limite de dépôt des offres :

Votre devis doit être soumis au plus tard le 07 mai 2021 avant 23h00mn suivant le lien ci-après :

<https://www.dropbox.com/request/NtqiN9tUxkNVYBfx03oF>

En vous priant d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Mme Malika LAASRI
Directrice Générale
Agence MCA-Morocco**

⁹ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

¹⁰ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

¹¹ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

ANNEXE A-Bordereaux des prix
Lot 7 : Matériel médical

N°	Description	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
1	ACCELERATEUR RECHAUFFEUR DE TRANSFUSION	1	1	1	3		
2	BOITE DE SECOURS ABS GARNIE	12	12	12	36		
3	DÉFIBRILLATEUR	2	2	2	6		
4	ELECTROCARDIOGRAPHE	3	3	3	9		
5	GOUTTIERES D'IMMOBILISATION EN CUIR	5	5	5	15		
6	MONITEUR MULTIPARAMÉTRIQUE	1	1	1	3		
7	NUTRI-POMPE	1	1	1	3		
8	PESE ÉLECTRASONIC ÉLECTRONIQUE	2	2	2	6		
9	POUSSE SERINGUE	1	1	1	3		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD							
Délai de livraison proposé :							
Période de validité du devis :							

Lot 8 : Matériel de kinésithérapie

N°	Description	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
1	BARRES PARALLÈLES	2	2	2	6		
2	BICYCLETTE DE REEDUCATION POUR MEMBRES SUPERIEURS	1	1	1	3		
3	BICYCLETTE ERGONOMIQUE	1	1	1	3		
4	DÉAMBULATEUR	1	1	1	3		
5	ELECTROSTIMULATEUR	1	1	1	3		
6	ESCALIER PONT	1	1	1	3		
7	LAMPE INFRAROUGE	2	2	2	6		
8	TAPIS ROULANT	1	1	1	3		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD							
Délai de livraison proposé :							
Période de validité du devis :							

Lot 9 : Equipements de laboratoire d'analyses médicales

N°	Description	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
1	AGITATEUR MAGNÉTIQUE PLAQUE CHAUFFANTE	2	2	2	6		
2	BEC BUNSEN MOYEN POUR GAZ BUTANE	12	12	12	36		
3	MICROSCOPE BINOCULAIRE EN FOND CLAIR	4	4	4	12		
4	PHOTOMETRE VISIBLE 400 A 700 NM BANDE PASSANTE 20NM	2	2	2	6		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD							
Délai de livraison proposé :							
Période de validité du devis :							

Lot 10 : Matériel Radiologie

N°	Description	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
1	CASSETTES DIFFERENTS FORMATS AVEC ECRAN RENFORÇATEUR	1	1	1	3		
2	NEGATOSCOPE	12	12	12	36		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD							
Délai de livraison proposé :							
Période de validité du devis :							

Annexe B : Spécifications techniques



Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux Instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka

EW 39-A

Projets : IFMSAS Béni Mellal (CFP 24), IFMSAS Meknès (CFP 36) et IFMSAS Oujda (CFP 32)

Lots 7,8,9 & 10

TERMES DE REFERENCE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE DEVIS

La présente demande de devis consiste en la fourniture des équipements technico-pédagogiques et les services y afférents destinés aux instituts de formation ci-après :

- Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale de Béni Mellal – CFP 24 (IFMSAS-Béni Mellal) ;
- Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale de Meknès- CFP 36 (IFMSAS-Meknès) ;
- Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale d'Oujda CFP 32 (IFMSAS-Oujda).

Les biens et services à fournir dans le cadre de cette demande de devis rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la composante «Acquisition des équipements technico-pédagogiques» pour la réalisation des projets retenus pour l'appui du Fonds Charaka.

Le présent appel d'offres est constitué de 4 lots répartis comme suit :

Lot 7 : Matériel médical

Lot 8 : Matériel de kinésithérapie

Lot 9 : Equipements de laboratoire d'analyses médicales

Lot 10 : Matériel Radiologie

L'offre concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les équipements technico pédagogiques objet de la présente demande de devis devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'article 4.

Le fournisseur est tenu de fournir les équipements technico pédagogiques destinés aux instituts cités à l'article 1 ci-haut, et prendre en charge la livraison, l'installation et la mise en marche de tous les équipements, ainsi que la configuration, le cas échéant et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 4 des présents TDRs.

Ces prestations comprennent notamment, pour chaque item des équipements technico pédagogique, les éléments suivants :

- La fourniture, le déploiement, l'installation et la mise en service des équipements selon la description de l'article 4 des présents TDRs;
- La mise en place de la configuration logicielle requise, le cas échéant conformément au descriptif de l'article 4 ;
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tous les équipements, matériels et logiciels fournis dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de 1 an;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par les gestionnaires des instituts;

Les quantités des équipements à livrer par article et par institut sont précisés dans l'article 4.

Qualité de service

Le fournisseur s'engage à superviser le service afin d'effectuer les diagnostics nécessaires et de remédier aux anomalies conformément aux dispositions de l'article 8 des présents TDRs.

ARTICLE 3 : REGLES D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS TECHNICO PEDAGOGIQUES

Le fournisseur exécutera sa prestation selon les modalités suivantes :

1. Partie matérielle

Le fournisseur doit fournir, en langue française, les manuels d'utilisation de tout équipement ou matériel fourni.

2. Partie logicielle

Le fournisseur doit implémenter (installer, paramétrer et configurer) tous les logiciels fournis avec les équipements concernés.

3. Inventaire des équipements

- Après installation, le fournisseur affichera, sur chaque équipement inventorié (la liste des équipements concernés sera arrêtée dans la réunion de démarrage), le numéro d'inventaire fourni par le gestionnaire de l'institut de formation et ce, selon le modèle d'étiquette autocollante cité au point 2 de l'article 8.

- Le fournisseur est tenu de remettre au maître d'ouvrage la base de données d'inventaire du matériel livré. Cette base de données doit comprendre tous les équipements en indiquant les références du contrat et le lot concernés, ainsi que leurs marques, types, numéros de série et numéros d'inventaire plus une photo en couleur de l'équipement installé sur place.

4. Transfert de compétence et initiation à l'usage :

Le fournisseur est tenu, après la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements lourds, d'assurer une formation d'au moins 2 jours aux personnels désignés à cet effet et ce en matière d'usage des différents composants livrés.

ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS MINIMALES DES PRESTATIONS DEMANDEES

Lot n° 7 : Matériel médical

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
1	Accélérateur réchauffeur de transfusion	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme pour haute température. - Mode de fonctionnement: fonctionnement continu - pression du système: 300 mmHg max. - Température de contrôle: 37 - 41 ° C, par incréments de 0,5 ° C - Arrêt en cas de surchauffe: 42 ° C / 42,5 ° C / 45 ° C ± 3 ° C - Basse température. Signal d'information: 250 ms / 15 s; 	1	1	1	3

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
2	Boite de secours abs garnie	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A plusieurs compartiments garnis • Couleur Orange • Dimensions: 28 x 21,5 x 12 cm • Support pour fixation murale <p>Composition de la boite de secours ABS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture de survie (1pc) • Eosine 50 ml –Flacon (1pc) • Alcool 50 ml –Falcon (1pc) • Compresse stérile 20x20CM (6pcs) • Pharma CURE AID® adulte (2pcs) • Compresse de gaze 3Mx5CM (1pc) • Compresse de gaze 3Mx7CM (1pc) • Pansement MAGICAL World - (20pcs) • Velpeau 5 cm (1pc) • Velpeau 10 cm (1pc) • Coton 25g (1pc) • Paire de gants stériles 7.5 (2pcs) • Garrot bleu fin (1pc) • Abaisse langue adulte en bois (10pcs) • PHARMAFIX® 2.5 (1pc) • PHARMASTRIPS® 4X76MM (2pcs) • VENDAPRESS® 7cm (1pc) • Lame bistouri bleu N°15 (3pcs) • Support en voile (1pc) 	12	12	12	36

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
3	Défibrillateur	<p>Caractéristiques techniques -Energies Adulte : configurables de 1 à 150 J -Energies Enfant : configurables de 1 à 70 J -Reconnaissance automatique des électrodes enfants</p> <p>Alimentation : -batterie rechargeable NiCd -Instructions vocales en français : volume sonore réglable par configuration -Autotest : avec alarme sonore + LED clignotante indiquant le bon fonctionnement de l'appareil</p> <p>Pièces détachées et accessoires 10 Electrodes de défibrillation adultes à usage unique : 78 cm2 de surface active par électrode 10 Electrodes de défibrillation enfants à usage unique: 28 cm2 de surface active par électrode 1 Sacochette de transport 1 Chargeur de batterie câble fournie avec prise Type C / E 1 Batterie de secours type NiCd -Marquage CE obligatoire -Documentation utilisateur et technique en français</p>	2	2	2	6

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
4	Electrocardiographe	<ul style="list-style-type: none"> - 12 Câble ECG de l'acquisition simultanée, affichage simultané de 3/6/12 câble ECG La courbe - Build-analysis en temps réel des logiciels, modèle de QRS moyen, - L'interface RS232 et USB - .Les modes d'impression et le format multiforme : Auto/Manuel, standard 12 CH, 3CH+3R, - CH, 6CH+1R et 60S Rapport d'arythmie. - mode examination physique (papier A4), R-R histogram, tendance, modèle de QRS moyen - Build-dans la carte SD Le plomb: 12 dérivations standard Impédance: d'entrée $\geq 50M\Omega$ Réponse Frequency: 0,05Hz~150hz(-3 dB,+0.4dB) La constante de temps: >3.2S Le bruit leavel : $\leq 13\mu Vp-p$ Le filtre : Filtre secteur, filtre antiparasite ECG, filtre DFT La sensibilité : Auto 10,20mm/mV$\pm 2\%$ ect Date de mesure : HR, intervalle, durée, axe Vitesse de papier : 25,50mm/s,$\pm 3\%$ ect Papier d'enregistrement : 210/216mm(W)x20/30m(L) Type de sécurité : Classe I, Typbu xinge CF Taille: 338mm(L)x280mm(W)85mm(H) 	3	3	3	9

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
		poids net: 3.5Kg Avec : Carte SD Pack Portable Chariot 7"LCD B/W, couleur, Touch				
5	Gouttières d'immobilisation en cuir	<ul style="list-style-type: none"> • Kit de 4 attelles rigides ambidextres et 2 supports: Immobilisation des bras et jambes, avec bandage et support bras • Attelles en cuir à sangles • Attelles translucides aux rayons X et IRM • Fournies dans un sac • Poids : 6.06 kg 	5	5	5	15

6	Moniteur multiparamétrique	<p>Caractéristiques physiques Dimension :314 mm × 145 mm × 264 mm Poids : 3,9 kg Les performances Onde : 5 dérivation, Dual-channel 3 dérivation, Single channel Gain :2,5 mm/mV, 5.0mm/mV, 10mm/mV, 20mm/mV, 40mm/mV Vitesse de numérisation :12.5mm/s, 25 mm/s, 50 mm/s Rh Plage de mesure et d'alarme :15~350 bpm Précision :±1 % ou ±1 bpm, selon ce qui est une plus grande Alarme de précision :±2 bpm Résolution :1 bpm Surveillance du segment ST : Plage de mesure et d'alarme :-2.0 mV ~ +2,0 mV Précision :-0,8 mV~+0,8 mV ±0,04 mV ou ±10 %, selon ce qui est une plus grande Analyse des arythmies :Asystolie, FIB/VTAC, couplet, BigéMinisme, TRIGEMINY, R sur T, VT>2, Le PVC, tachycardie, bradycardie, battements manqués, PNP, PNC Un stimulateur cardiaque :Oui RESP Méthode :R-F(RA-LL) Impédance Le taux de respiration: Mesure et l'alarme gamme :0~150 tr/min Résolution :1 tr/min La précision de mesure :±2 tr/min</p>	1	1	1	3
---	----------------------------	--	---	---	---	---

	<p> Alarme de précision :±3 tr/min Alarme d'apnée :10~40s Vitesse de numérisation :6,25 mm/s, 12,5 mm/s, 25 mm/s Taux EtCO2 Méthode :Ou par voie aspirative Mainstream Plage de mesure :0~150mmHg Résolution :0~69 mmHg, 0,1 mmHg 70~150 mmHg, 0,25 mmHg L'exactitude:0~40 mm Hg ±2 mm Hg 41~70 mm Hg de ±5 % 71~100 mm Hg de ±8 % 101~150 mm Hg de ±10 % Plage de fréquence respiratoire :2~150 tr/min La fréquence respiratoire aérienne de précision :±1 bpm L'apnée alarme :Oui La pression invasive Canal :Dual-channel Étiquette :L'ART, PA, PVC, RAP, POG, PIC, P1, P2 Plage de mesure et de l'alarme :-10~300 mmHg Résolution 1 mmHg Précision :±2 % ou 1 mmHg, selon la plus grande Alimentation :100-240 V~, 50/60Hz Classification de sécurité: Classe I, type CF Défibrillation partie appliquée à L'épreuve </p>				
--	--	--	--	--	--

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
7	Nutri-pompe	<p>Volumétrique, pompage: péristaltique rotatif. Taux de livraison de la suspension nutritionnelle: 1-400 ml / h par incréments de 1 ml - VDE (Volume à distribuer) de la suspension nutritionnelle: 1-3000 ml avec des augmentations de 1 ml - Volume du bolus: 1-3000 ml avec une augmentation de 1 ml - Nombre de bolus: 1-99 - Intervalle entre les bolus: 1 à 24 heures avec des augmentations de 1 heure - Plage de dosage de la solution de lavage: 10-500 ml par incréments de 1 ml - Plage d'intervalle entre les solutions de lavage: 1 à 24 heures avec des augmentations d'une heure - Précision: $\pm 10\%$ ou 0,5 ml / h, - Pression d'occlusion: 15 psi (103 kPa) max Fonctionnement 9 V CC, 1,5 Amp. Alarmes système, débit, rinçage, batterie</p>	1	1	1	3

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
8	Pèse électrosonic électronique	Mesure de la hauteur - Plage de mesure: 50-200cm - Précision de mesure: ± 0.1 cm Mesure du poids - Plage de mesure: 2-200kg - Précision de mesure: ± 0.1 kg Monnayeur Intelligent multi-devises reconnaissance Imprimer Thermique automatique impression et papier découpé Taille de l'emballage - 125 x 30 x 30;(cm) - 46 x 57 x 20;(cm) Poids brut: 21kg environ	2	2	2	6

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
9	Pousse seringue	Caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> o Ecran couleur tactile TFT 3,5 pouces ; o Débit de 0.2 à 1500 ml / heure au minimum o Maintien de la veine ouverte programmable Bolus de débit réglable. o Possibilité d'utilisation de plusieurs Marque et volumes de seringues o Reconnaissance automatique de la taille de la seringue. o Enregistrement des 1500 événements au minimum. o Bibliothèque de 1500 médicaments au minimum. o Appareil résistant aux chocs et produit de désinfection, o Alimentation secteur avec secours par batteries rechargeables (autonomie minimum de 8 heures) o Seuils de pression : 11 niveaux. o Etanchéité à l'eau : IPX3. Alarmes : <ul style="list-style-type: none"> o Coupure de secteur o Pré-alarme de décharge de batterie o Décharge de batterie o Débrayage o Mauvais maintien de la seringue o Contre – pression excessive o Pré-alarme de fin de perfusion 	1	1	1	3

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
		<ul style="list-style-type: none"> o Fin de perfusion, o Défaut d'autotest o Arrêt moteur o Seringue ouverte o Seringue vide; o Occlusion o Panne interne; Indication visuelle de : <ul style="list-style-type: none"> . Grandeur de seringue installée; . Débit sélectionné; . Perfusion complétée; . Précision : 0,5 %. Accepte les seringues de 5 à 50 ou 60 ml. Interface : RS232, Appel infirmière. Accessoires : <ul style="list-style-type: none"> o Système pour fixation sur potence o Lot de 5 seringues de 50 ou 60 cc o Lot de 5 seringues de 20 cc. 				
Total			28,00	28,00	28,00	84,00

Lot n° 8 : Matériel de kinésithérapie :

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
1	Barres parallèles	Dimensions des barres à disposition : Produit Hauteur : 83 cm Largeur : 65 cm Profondeur : 47 cm Carton Hauteur : 76 cm Largeur : 66 cm Profondeur : 10 cm Poids des barres à dips Produit : 10 kg Produit + Carton : 11 kg	2	2	2	6
2	Bicyclette de rééducation pour membres supérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Structure en acier haute résistance recouvert d'une peinture epoxy avec une sous couche anti-rouille. • Transmission par courroie Poly V avec système de tension permanent. • Système de résistance électromagnétique à 32 niveaux de difficulté. • Large ouverture afin de faciliter l'accès au vélo. • Siege et dossier micro réglables. • Roulettes de déplacement. • Porte gourde & porte tablette ou smartphone • Compteur LCD de 131*67mm, 24 programmes : 12 présélectionnés, 1 manuel, 4 personnels, 5 selon la fréquence cardiaque (HRC), 1 Watts constant et 1 BFS (Body fat system) 	1	1	1	3

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
		<ul style="list-style-type: none"> • Temps, distance, vitesse, calories, RPM, watts, Prise des pulsations cardiaques par capteurs tactiles intégrés au guidon du siège & récupération. • Compatible : ceinture thoracique Bluetooth 4.0 • Poids max de l'utilisateur: 180 kg • Poids de roue : 10 kg • Masse inertie : 12kg • Ratio : 1/8.7 • Poids: 51 kg • Dimensions: L 165 x l 50 x H 108 cm 				

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
3	Bicyclette ergonomique	<ul style="list-style-type: none"> - affichage : puissance, pouls, durée, - distance, 1/min., kcal, km/h - programmes d'entraînement : manuel, cardio, compte à rebours, - 5 profils prédéfinis, profile libre, - profile OMS, choix ECG - programmes de test : PWC 130, PWC 150, PWC 170 - puissance : 15-400 W - vitesse de rotation : 20-120 t/min. - réglage : pas de 5 W - précision : 5 % - charge max. : 180 kg - alimentation : 220-240 V - dim. : 120 x 60 x 140 cm - poids : env. 55 kg 	1	1	1	3
4	Déambulateur	<ul style="list-style-type: none"> • Pliable et réglable • A 2 roues pour faciliter la marche en avant • Tube en Aluminium léger • Hauteur réglable de 76 à 93 cm 	1	1	1	3
5	Electrostimulateur	<p>Taille du paquet individuel : 45X30X15 cm</p> <p>Poids brut par article : 7.000 kg</p>	1	1	1	3

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
6	Escalier pont	<p>Longueur :75 cm Largeur : 60,5 cm Hauteur : 137 cm Vitesse maximum : 120 pas /minute Capteur de fréquence cardiaque Auto-alimenté Poids : 100 kg</p>	1	1	1	3
7	Lampe infrarouge	<ul style="list-style-type: none"> • Thérapie de décontraction musculaire (vasodilatation) • Tige Epoxy • Piétement métallique à 4 branches sur roulettes • Tête Réglable, Flexible & multidirectionnelle - ø 28.5 cm • Ampoule céramique : Puissance 600 Watts. • Durée de vie estimée à plus de 5000 heures • Voltage : 220V / 50 HZ • Minuterie : 60min 	2	2	2	6

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
8	Tapis roulant	<p>Puissant moteur de 3.0 CV 20 programmes Plage de vitesse comprise 0.2 et 14 km/h Réglage de l'inclinaison électrique sur 20 niveaux Barres de maintien réglables en hauteur sur 7 niveaux Surface de course 145 x 50 cm amortie par un système SIS (Soft impact System). Déplacement du tapis par des roulettes intégrées Prise des pulsations cardiaques sur capteurs tactiles Ordinateur 5 fenêtres éclairé (LED) : Temps, Distance, Vitesse, inclinaison du tapis, Calories dépensées, Pulsations cardiaques. Poids maximal de l'utilisateur : 150 kg Dimensions monté : L180 x 190 x H135 cm Poids : 135 KG</p>	1	1	1	3
Total			10,00	10,00	10,00	30,00

Lot n° 9 : Equipements de laboratoire d'analyses médicales :

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
1	Agitateur magnétique plaque chauffante	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité 20 Lt environ - magnétique analogique avec plaque chauffante, Plaque diamètre 135 mm en acier inoxydable - Moteur à induction - Puissance de chauffage 500 W - Température de fonctionnement entre la température ambiante et 340 ° C 	2	2	2	6
2	Bec bunsen moyen pour gaz butane	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle Multi gaz - En laiton nickelé et base en acier chromé. - Robinet à vis et régulateur d'air. - Munie d'un thermocouple qui bloque automatiquement la sortie de gaz en cas de coupure accidentelle du Bunsen. 	12	12	12	36

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
3	Microscope binoculaire en fond clair	<ul style="list-style-type: none"> - 4 objectifs achromatiques DIN: 4x, 10x,40x, 100x - Tous les objectifs bénéficient d'un traitement antifongique - Oculaire WF10x/18mm - Grossissement: 40x à 1000x - Tête binoculaire inclinée à 30°rotative sur 360° - Distance d'ajustement inter pupillaire : 48-75mm - Réglage dioptrique sur l'œil gauche - Commande de mise au point macro et micrométrique coaxiales (graduation 0.002mm) - Système d'arrêt de la MAP pour empêcher le contact entre l'objectif et l'échantillon - Tension de la commande de mise au point réglable - Platine porte-préparations équipée d'une sur platine de 125x116mm, rang X-Y 76X30mm - Echelle vernier sur les 2 axes, précision 0.1mm - Eclairage transmis: LED 3W, température de couleur 6300k - Durée de vie de la LED : 50000 heures environ - Condenseur d'Abbé, O.N. 1.25, précentré - Alimentation externe - Dimensions : 37x23.5x29cm - Poids: 6.5kg - Housse de protection 	4	4	4	12

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
4	Photomètre visible 400 à 700 nm bande passante 20nm	<p>L'outil doit fournir des informations de mesure de couleur précises pour une variété de produits.</p> <p>Caractéristiques principales:</p> <p>Géométrie optique: diffuse / sphère 8 °</p> <p>Porte-échantillon amovible pour mesurer de grands échantillons et visualiser la zone d'échantillonnage</p> <p>Source lumineuse: gaz de tungstène</p> <p>Bande passante spectrale: 20 nm</p> <p>Référence d'étalonnage du blanc intégrée</p> <p>Fournit des mesures et des différences absolues dans différents systèmes de couleurs</p> <p>Réponse spectrale: 400 à 700 nm</p> <p>Échelles de couleur: CIE 94, CIE LTM aTM b, tolérance CMC, Hunter Lab, CIELAB (LTM CTM h), indice de blanc (ASTM E313), coordonnées de couleur xyY, composants trichromatiques XYZ, indice de jaunissement (ASTM E313), indice de métamérisme</p> <p>Pour usage médical et clinique</p> <p>Certifications / Conformité: FCC Classe A, UK, CSA, Cat 11 CE Type d'installation</p>	2	2	2	6
Total			20,00	20,00	20,00	60,00

Lot n° 10 : Matériel Radiologie :

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité IFMSAS Oujda	Quantité totale
1	Cassettes différents formats avec écran renforceur	1 boîte 13x18 cm - 2 boîtes 24x30 cm - 2 boîtes 35x43 cm - - écrans de renfort à sensibilité moyenne 1 PAIRE de motifs 13x18 cm - 2 PAIRES de motifs 24x30 cm - 2 PAIRES de motifs 13x18 cm - - des boites : 1 cassette 13x18 cm - 2 cassettes 24x30 cm - 2 cassettes 35x43 cm -	2		1	3
2	NEGATOSCOPE	Boitier métallique et Revêtement en Epoxy Encadrement en Aluminium anodisé + 4 coins antichoc Eclairage fluorescent Néon Voltage 220 V Dimension 440 x 105 x 540 mm Poids 7 Kg	2	2	2	6
Total			4,00	2,00	3,00	9,00

ANNEXE B

Conditions générales du Bon de commande :

- 1. PRIX.** Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
- 2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES.** Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
- 3. MODIFICATIONS.** Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Acheteur.
- 4. GARANTIE.** Le Fournisseur garantit que, pour une période de 1 an, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Acheteur doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
- 5. ACCORD ET MODIFICATION.** Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
- 6. SOUS-TRAITANCE.** Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
- 7. FORCE MAJEURE.** Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur
- 8. LIVRAISON.** Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
 - 8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON : :** Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à deux millièmes du montant total HTVA du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total HTVA.
Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra choisir de résilier le présent bon de commande
- 9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE.** L'Acheteur peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
- 10. DÉFAUT.** L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :

- Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié ou
- Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.

11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES. Le Fournisseur doit indemniser l'Acheteur contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.

12. AUCUNE DEROGATION. Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions.

13. LOI APPLICABLE ET FORUM. Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.

14. CONFORMITE AVEC LA LOI. Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.

15. FACTURATION. Après chaque expédition ou service fourni en vertu de la présente commande, le Fournisseur doit envoyer une facture séparée. Le paiement de la facture ne constitue pas une acceptation des biens ou des services et doit faire l'objet d'un ajustement approprié pour toutes les défaillances de la part du fournisseur qui ne respectent pas les exigences de cette commande. Toutes les factures doivent faire référence aux numéros de commande de MCA-Morocco pour éviter tout retard de paiement.

16. PAIEMENT. MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.

17. REPARATIONS. Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.

Modèle de Garantie Bancaire de retenue de garantie

[La banque, à la demande du Fournisseur, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]

Agence ou succursale de la banque : **[insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]**

Bénéficiaire : **Agence MCA-Morocco**

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Bâtiment MCA-Morocco 4^{ème} étage, Rabat- Maroc

Date : **[Insérer la date d'émission]**

GARANTIE DE RETENUE DE GARANTIE N° : **[insérer le numéro de retenue de garantie]**

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres]** (ci-après le « Fournisseur ») a conclu le Contrat n° **[référence du contrat]** en date du **[insérer le jour et le mois], [insérer l'année]** avec **l'Agence MCA-Morocco** (dénommée ci-après « le Bénéficiaire »), pour l'Acquisition, Livraison (ci-après le « Contrat »).

En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une retenue de garantie est exigée.

À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de **[insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres]**, à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Fournisseur a manqué à ses obligations au titre du Contrat, sans difficulté ni discussion, ni que vous ayez à prouver ou à démontrer le bienfondé de votre demande ou du montant demandé.

La Garantie expire au plus tard le **[insérer jour] [insérer mois] [insérer année] [remarque : la date d'expiration est vingt- huit (28) jours après la date de la réception définitive, sur présentation du Certificat de Réception définitive émis par l'Agence MCA-Morocco]**, et toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

[La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles] Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : **[fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]].**

La présente Garantie est soumise aux règles de droit en vigueur au Maroc.

Pour la Banque

Signature
En qualité de :
Date :

Pour le Fournisseur

Signature
En qualité de :
Date :

ANNEXE 1 : Lieux de livraison

N° du Projet	Intitulé	Adresse
24	IFMSAS Béni Mellal	Beni Mellal
36	IFMSAS Meknès	Meknès
32	IFMSAS Oujda	Oujda

ANNEXE 2 : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL

ATTESTATION DE RECEPTION DE MATERIEL

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité).....

..... atteste la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements cités ci-dessous destinés au projet n° X portant sur la création ou l'extension de (nom de l'institut)

objet du lot n° X du contrat n° X, issu de la demande de devis n° et conclu avec le fournisseur

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le Gestionnaire du Fonds (Grant Manager), représentant de MCA-Morocco :
.....
- Le(s) représentant(s) du Bénéficiaire :
.....

Tableau des équipements technico-pédagogiques livrés

Fait à, le :

***Cachet et signature du Fournisseur
du***

Cachet et signature

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire

Annexe 3 : Modèle de Garantie d'Offre (Garantie bancaire)

[À la demande du Soumissionnaire, la banque doit remplir le formulaire conformément aux instructions données]

Banque : [Nom de la banque et adresse de la branche ou du bureau d'émission]

Bénéficiaire: [insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]

Date: [insérer la date]

Garantie d'Offre N° : _____

Nous avons été informés que [insérer le nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») vous a soumis son Offre datée [insérer le jour, le mois et l'année] (ci-après dénommée « l'Offre ») pour la fourniture de [insérer le nom des Services] en réponse à l'Appel d'Offres N° susmentionné.

Par ailleurs, nous comprenons que, selon vos conditions, les Offres doivent être accompagnées par une Garantie d'Offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous [insérer le nom de la Banque] nous engageons par la présente, irrévocablement à vous payer, à votre première demande la somme ou les sommes que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer le montant en chiffres] ([insérer le montant en lettres]). Votre demande de paiement doit être accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Soumissionnaire a manqué à l'une de ses obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

1. s'il retire son Offre pendant la durée de validité de l'Offre [insérer les dates de la durée de validité de l'Offre] qu'il a indiquée dans son Formulaire de soumission de l'Offre, sauf indications contraires à la Clause 21.2 des IS ; ou
2. si, après avoir été avisé qu'il a soumis l'Offre au moindre coût, (i) il n'accepte pas la correction par l'Acheteur des erreurs qui figurent dans son Offre, conformément aux dispositions de la Clause 32 ; ou
3. Si, après avoir été avisé de l'acceptation de son Offre par l'Acheteur, il refuse endéans le délai prévu de :

(i) fournir la Garantie d'exécution, conformément aux dispositions de la Clause 18 des CGC comme indiqué à la Clause 44 des IS, ou

(ii) d'exécuter le Contrat, conformément aux dispositions de la Clause 43 des IS.

Cette Garantie expire : (a) si le Soumissionnaire est le Soumissionnaire retenu, dès réception de copies du Contrat signé par le Soumissionnaire et de la Garantie d'exécution vous ayant été accordée sur instruction du Soumissionnaire ; ou (b) si le Soumissionnaire n'est pas le

Soumissionnaire retenu, à la première des deux dates suivantes : (i) notre réception d'une copie de votre notification du fait que le Soumissionnaire retenu a signé le Contrat et a fourni la Garantie d'exécution requise ; ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'Offre du Soumissionnaire.

Par conséquent, toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue par nos services à cette date au plus tard.

[La banque émettrice devra supprimer les mentions inutiles]. Nous confirmons que [nous sommes une institution financière dûment autorisée à fournir cette garantie dans le pays de l'Acheteur] **[OU]** [nous sommes une institution financière située en dehors du pays de l'Acheteur, mais nous avons une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur qui assurera l'exécution de cette Garantie. Le nom de notre banque correspondante et ses coordonnées sont les suivants : **[indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]**].

La présente Garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties, Publication 758 de la Chambre de commerce internationale, Révision de 2010, sauf dispositions contraires susmentionnées.

Signé par::

En qualité de

[insérer le nom en caractère d'imprimerie]

Dûment autorisé(e) à signer la demande pour le compte et au nom de

[insérer le nom et l'adresse de l'institution financière]

En date du

[insérer la date]

Annexe 4 : Plans d'implantation

Les plans sont téléchargeables au niveau du lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1leiAHpzwajlWosHHXWvIBcOCgtBtpI2J?usp=sharing>